



Colloque du 9 JUIN 2017

La question du travail au cœur de la coopération entre les équipes médicales du travail et la médecine générale

C'est le plus souvent à leur médecin généraliste que les travailleurs vont en premier confier des atteintes à la santé en rapport avec leur travail pour recevoir des soins. C'est principalement à la médecine du travail d'accompagner la compréhension du lien santé travail pour les salariés, leurs collectifs, les entreprises et leurs employeurs. Le médecin généraliste s'y déploie aussi envers son patient

Les échanges entre les deux spécialités sont-elles ils à la hauteur de la fréquence des incidences des atteintes par le travail ? Il semble que non.

Les deux atteintes les plus fréquemment rencontrées par les omnipraticiens et par les services de santé au travail sont les Troubles Musculo-Squelettiques et les décompensations psychiques dues aux Risques Psycho Sociaux des organisations du travail.

À partir de ces deux familles de pathologie notamment, et aussi à partir d'accidents de travail, de cancers professionnels ou d'autres maladies chroniques, le défi est de ne pas se résigner aux empirismes et aux carences, mais de construire des pratiques de coopération repères entre généralistes et équipes médicales de santé au travail pour la préservation de la santé des travailleurs et l'interpellation des conditions de travail.

Dans l'équipe médicale de santé au travail, les infirmiers en santé au travail sont appelés à avoir une place particulière avec le médecin du travail dans cette coopération avec les acteurs de soins de premier recours.

Plusieurs portes d'entrée sont proposées pour contribuer à l'élaboration de propositions pertinentes de pratiques.

- Déclinaison et construction des références éthiques et réglementaires de coopération.
- Présentations de cas cliniques plus ou moins partagés ou de carence de coopération.
- Recherches de synergie des deux filières médecine générale et du travail, avec les autres partenaires de santé, les médecins spécialistes, les consultations de pathologies professionnelles, les médecins conseils et de contrôle ...
- Par qui et comment le milieu de travail peut-il être interpellé ?
- C'est aussi un appel à des contributions complémentaires.

Programme 9h00 – 17h

Introduction

9h30 Alain Grossetête - secrétaire du Groupe Projet de E-Pairs

Matin

Pratiques cliniques en médecine générale et Expériences de groupes de pairs médecin du travail et infirmier en santé au travail en clinique médicale du travail

Pluralité de situations cliniques nécessitant un travail en coordination. Quelles règles de coopération dans le but d'être utile à la santé du patient ?

Quelle place pour l'analyse du travail et de ses aspects délétères ?

Quelles recherches de synergie des deux filières médecine générale et du travail, avec les autres partenaires de santé, les médecins spécialistes, les consultations de pathologies professionnelles, les médecins conseils et de contrôle ?

Présentations de cas cliniques individuels ou collectifs plus ou moins partagés, ou de carence de coopération ? En quoi l'analyse du travail et de l'engagement du travailleur qui s'y déploie et facilite la coopération pour la prévention et les soins.

- Visite de pré-reprise/ préparation à la reprise après maladie ou accident grave
Quelle déclaration en MP et quand, pour des pathologies d'usure professionnelle
- Arrêt de travail ou non face à un travail délétère qui cherche un appui et un soutien médical lorsque sa capacité de prendre soin de sa santé s'épuise
- Quelles ressources pour pouvoir établir un certificat médical de MP pour un salarié retraité.
- Urgence psychopathologique du fait ou au travail
- Quelles coopérations pour le maintien au travail et y construire sa santé

Communications 9h45 – 11h ; 25 minutes par communications avec questions

Présidente : **Magdeleine Ruhlmann**

- **Marie-Françoise Huez-Robert, Médecin généraliste, Tours** – Quatre situations cliniques de médecine du premier recours. Demande du patient, contexte socio environnemental et analyse clinique du médecin

- **Marie Parent, Anne Gavaille, Médecins du travail, Lyon**
A partir d'un cas exposé en GAPEP, enjeux, obstacles, méconnaissance des positions de chacun, critères d'une collaboration réussie de la coopération

- **Michele Weber, Médecin du travail, Srasbourg**, La coopération entre les équipes médicales du travail et la médecine générale pour le maintien dans l'emploi est possible face à des pathologies lourdes s'il s'établit une collaboration harmonieuse avec l'accord du salarié dans le respect du Code de Déontologie

Pause

Discussion entre pairs – Dispute/Repères professionnels 11h15 – 12h15

Modérateur - Gérard LUCAS les intervenants restant en tribune

Après-midi

Règles professionnelles en médecine générale et Expériences de groupes de pairs médecin du travail et infirmier en santé au travail pour construire des Repères de coopération

Quels ressorts pour la coopération entre généralistes et médecins du travail ?

Quels blocages de représentation, de méconnaissance du travail des acteurs du réseau de soins, ... y font obstacle ?

Quelle place à l'analyse du travail et des inégalités sociales de santé pour les surmonter ?

Quelle déclinaison et construction des références éthiques et réglementaires de coopération ?

Par qui et comment le milieu de travail peut-il être interpellé ?

- Comment les questions de santé au travail se posent dans nos pratiques ?
- Comment se font les contacts entre généralistes et les équipes médicales du travail ? - Comment construire la confiance pour coopérer ensemble ?
- Quelles conditions et modalités d'une coopération dans l'intérêt de la santé des sujets ?

Communications 13h45 – 15h ; 25 minutes par communications avec questions

Président Alain GROSSETETE

- Marie Kayser, Martine Lalande, Médecins généralistes, Nantes, Paris - Pour qu'il y ait coopération il faut que chacun des acteurs connaisse l'autre. Difficultés, et conditions d'une meilleure coopération au niveau du travailleur/patient et d'un bassin de vie

- Jean-Luc Julinet, (MDT) et Yann Feniou (IDEST), GAPEM.17003 - équipe médicale de médecine du travail, Poitiers, Pratiques de collaboration au sein de l'équipe médecin - infirmier-e d'une part, ainsi qu'entre les membres de l'équipe et les médecins traitants des agents d'autre part à partir de l'analyse d'un cas clinique

- Nathalie Pennequin, Médecin du travail, Paris - A partir d'une monographie clinique présentée en GAPEP. Quelles modalités d'échanges entre le médecin du travail et le médecin généraliste traitant

Pause

Discussion entre pairs – Dispute/Repères professionnels 15h15 – 16h15

Modérateur Dominique HUEZ : “ Les intervenants restant en tribune

Conclusion du colloque : Mireille Chevalier Présidente de E-Pairs